

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Band: 73 (1964)
Heft: 3

Artikel: La future école d'aides-soignantes de La Chaux-de-Fonds
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

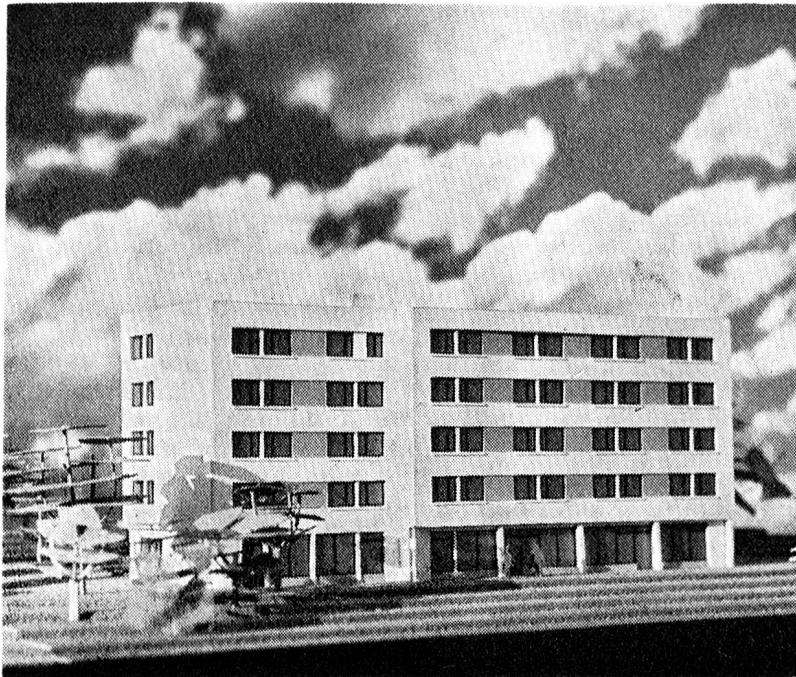
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Maquette de la future Ecole cantonale neuchâteloise d'aides-soignantes qui sera construite à La Chaux-de-Fonds et dont le coût s'élèvera au total à 1,5 million de francs. Cette dépense sera couverte, à raison de 1 million, par des contributions cantonale et communale de Fr. 500 000.— chacune, pour le reste par des dons d'institutions et d'associations privées.

La maison pourra recevoir de 40 à 50 élèves. L'on trouvera au rez-de-chaussée: le secrétariat, le bureau de la monitrice, un local pour les médecins, une salle de cours théoriques, une salle de cours pratiques, une salle de séjour, une bibliothèque. Les premier, deuxième et troisième étages auront chacun 13 chambres à un lit, avec dépendances. Le quatrième étage abritera le logement de la directrice et dix autres chambres.

En terre neuchâteloise: Du nouveau dans la formation du personnel soignant

La future école d'aides-soignantes de La Chaux-de-Fonds

Le 2 février 1964, les Neuchâtelois — et les Neuchâteloises... — ont voté. Ils ont voté « oui » à l'octroi d'un crédit de Fr. 500 000.— destiné à la création, à La Chaux-de-Fonds, d'une école cantonale d'aides-soignantes pour malades chroniques.

A raison de 16 999 « oui » et de 1717 « non », les Neuchâtelois ont prouvé qu'ils comprenaient la nécessité que leur canton dispose enfin d'un centre de formation parfaitement conçu, en mesure d'instruire ce personnel soignant dont nos hôpitaux ont un si urgent besoin.

Indépendamment de l'apport que la future école neuchâteloise fournira sur le plan spécifique de la formation d'aides-soignantes, elle comblera une autre lacune encore, en ce sens que jusqu'ici, le canton de Neuchâtel, avec ses 160 000 habitants, était le seul canton romand à ne point posséder d'école d'infirmières en soins généraux ou d'aides-soignantes reconnue par la Croix-Rouge suisse.

En fait, si la décision est toute récente, le projet est vieux de quelque sept ans. Lentement, il a mûri, a pris corps, s'est épuré. Il est aujourd'hui parfaitement au point. L'école n'existe encore que sur les plans, quoique les premiers coups de pioche aient été donnés à la fin de février, sur la parcelle de quelque 3000 m², pour lesquels la ville de La Chaux-de-Fonds a accordé un droit de superficie, en même temps qu'elle octroyait une contribution communale de Fr. 500 000.— pour la réalisation du projet. Ce projet? Un immeuble de 4 étages sur rez-de-chaussée, qui offrira de la place à une cinquantaine d'élèves. Chacune jouira de sa chambre particulière et d'un cabinet de toilette privé. Bibliothèque, salle de séjour, salons de réception, cuisinettes, salles de cours bien entendu, rien n'y manquera.

Tout en conservant le caractère cantonal qu'elle s'est donné et entend conserver, l'Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes, qui sera sous toit au printemps prochain, dépendra en quelque sorte du nouvel hôpital de La Chaux-de-Fonds actuellement en voie de construction et qui sera achevé en automne 1965 vraisemblablement.

C'est dire que les élèves auront la possibilité, tout en effectuant également des stages dans d'autres établissements hospitaliers du canton, de bénéficier d'une formation pratique, répondant aux exigences les plus modernes en la matière, dans les services de médecine et de chirurgie de ce nouvel hôpital qui promet d'être l'un des plus parfaits de Suisse.

D'une capacité totale et finale de 500 lits — la capacité idéale nous a-t-on dit! —, cet établissement comptera notamment un service de rhumatologie complet et absolument spécialisé, c'est-à-dire un service de conception toute nouvelle dans le domaine hospitalier et dont la création devra permettre d'atteindre à de grands progrès dans le traitement rationnel des patients rhumatisants. Or, qui dit « *rhumatisant* » dit aussi souvent « *chronique* ». Et le Dr Bernard Courvoisier, médecin-chef du service de médecine interne et promoteur du futur service de rhumatologie chaux-de-fonnier, vise également à moderniser, à transformer la médecine hospitalière des « *chroniques* », sous le motus « *pathologie chronique = pathologie active* ». Ainsi, les futures aides-soignantes neuchâteloises qui auront le privilège de déployer leur activité à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds seront particulièrement appelées à participer au traitement de ces malades chroniques qui, trop souvent encore, faute de personnel, faute de locaux, faute de moyens, sont plus ou moins laissés à eux-mêmes, alors que leur état de santé pourrait être sensiblement amélioré par l'application de traitements dirigés et suivis.

Le rôle des aides-soignantes

La profession d'aide-soignante rappelons-le, est une profession toute jeune encore.

Alors que les infirmières en soins généraux formées dans les 33 écoles reconnues actuellement par la Croix-Rouge suisse subissent une formation de trois ans, les aides-soignantes obtiennent leur certificat de capacité en 18 mois, soit en un laps de temps deux fois moins long. De ce fait, elles ne sont pas autorisées à donner des soins thérapeutiques proprement dits — injections, sondages, etc. — mais, nous citons les Directives de la Croix-Rouge suisse: « *elles soignent, sous la direction d'une infirmière diplômée, les malades chroniques accueillis dans les institutions ou des services hospita-*

liers; elles s'occupent de façon indépendante d'adultes et d'enfants ayant besoin d'assistance, mais non de soins infirmiers; elles se verront confier des responsabilités dans des homes pour vieillards, des maisons de convalescence, des instituts pour handicapés ou autres établissements; elles secondent les infirmières dans les hôpitaux; les aides-soignantes occupées dans les services généraux font partie de l'équipe soignante et travaillent directement sous le contrôle d'une infirmière diplômée ».

C'est dire que l'aide-soignante peut réellement devenir le bras droit de l'infirmière, la seconder, la remplacer même lorsque les soins à donner ne sont pas spécifiquement « infirmiers ».

Avant que d'être sous toit, l'Ecole cantonale neuchâteloise d'aides-soignantes envisage former déjà une première volée de candidates, en recrutant des adeptes à cette nouvelle profession parmi les aides-infirmières travaillant actuellement à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. On trouve des aides-infirmières dans presque chaque hôpital. Ce sont généralement des jeunes filles, de jeunes femmes qui travaillent ainsi « empiriquement », souvent depuis bien des années, sans pour autant n'avoir ni un « métier » ni un « statut professionnel » dûment reconnus. La possibilité de devenir « aide-soignante », d'être titulaire d'un certificat signé et reconnu par la Croix-Rouge suisse devrait les encourager à suivre la préparation systématique requise à cet effet, d'autant plus qu'aucune limite d'âge supérieure n'est imposée aux candidates.

Cadres et corps enseignant

L'Ecole sera placée sous la direction d'une infirmière-monitrice qui d'ores et déjà élabore les bases du programme d'enseignement pratique, en collaboration avec Mme Colette Piaget, infirmière-conseil, dont l'hôpital de La Chaux-de-Fonds s'est assuré le concours ces dernières années et à laquelle a notamment incombé le soin d'organiser les services infirmiers du futur établissement. Quant à l'enseignement scientifique, ou théorique, il sera placé sous la Direction du Dr B. Courvoisier et le personnel enseignant sera recruté parmi le corps médical des Montagnes neuchâteloises.

Osons donc dire « bravo » aux Neuchâtelois et aux Chaux-de-Fonniers en particulier qui ont « osé » penser et réaliser la création d'une école d'aides-soignantes parfaitement conçue qui permettra de former chaque année de 40 à 50 nouvelles aides-soignantes si nécessaires aujourd'hui dans nos établissements pour malades.

